

DELIBERATION N° 233-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

**Absents excusés représentés :** BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

**Nombre de délégués votants :** 57

**OBJET : PREPARATION BUDGETAIRE 2026 : AUTORISATION SPECIALE D'OUVERTURE DES CREDITS POUR LA GESTION COMPTABLE**

**2026 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Considérant le Plan pluriannuel d'investissement, adopté par délibération n° 68-2025 du 10 avril 2025,

La délibération spéciale permet quant à elle d'ouvrir de nouveaux crédits, dans l'attente de l'adoption du budget N+1, pour des opérations déjà créées en N, dans la limite de 25% des crédits budgétaires N de chaque opération ou de chaque chapitre (sauf emprunts).

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'exécutif peut également, « sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'article L.1612-1 du CGCT indique par ailleurs que l'autorisation de l'organe délibérant précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Afin de ne pas créer un point de rupture dans la chaîne de paiement pour les dépenses d'investissement, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote des budgets, il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'autorisation des ouvertures de crédits de certains programmes d'investissement selon les opérations ciblées et conformément au PPI adopté.

<b>Budget principal – 55000</b>			
<b>Opération</b>	<b>Dépenses reportées sur 2026 - Montant indicatif</b>	<b>Recettes reportées sur 2026- Montant Indicatif</b>	<b>Délibération spéciale</b>
Siège aménagement - 202002	955 000,00	374 000,00	278 975,00
Crèche intercommunale St Théoffrey - 202205	385 000,00	694 525,00	-
Prairie Phase 2 - 202308	-	-	9 250,00
Territoire Napoléon - 202203	40 000,00	-	-
Opération compte de tiers 458186 - La Mure	74 834,00	183 140,00	-
Opération compte de tiers 458187 - Corps	36 495,44	129 664,00	-
ENS Gillardes plan de gestion - 202304	20 000,00	80 000,00	28 750,00
Espaces Valléens programmation 21-26 - 202204	-	-	41 750,00
Informatique logiciel équipement des services - 202305	-	-	7 675,00
Piscine territoriale - 202201	-	-	15 000,00
Subventions d'équipement - c/204	76 900,00	-	-
<b>Total</b>	<b>1 588 229,44</b>	<b>1 461 329,00</b>	-

**Budget annexe Gestion Déchets - 55003**

Opération	Dépenses reportées sur 2026 - Montant indicatif	Recettes reportées sur 2026- Montant Indicatif	Délibération spéciale
Achat véhicules - 2021001	410 000,00	-	121 250,00
Equipement CSE colonnes - 2023001	-	100 000,00	-
Aménagement déchetteries et contrôle d'accès - 2025001	300 000,00	-	80 000,00
Acquisition terrain déchetterie - 2025003	3 000,00	-	-
Outils traitement Athanor dette récupérable - c/16	14 095,00	-	-
<b>Total</b>	<b>727 095,00</b>	<b>100 000,00</b>	-

**Budget annexe AGS - 55200**

Opération	Dépenses reportées sur 2026 - Montant indicatif	Recettes reportées sur 2026- Montant Indicatif	Délibération spéciale
Nouveau projet station - 202401	-	-	-
Poursollet - 202501	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-

**Budget annexe Abattoir - 55007**

Opération	Dépenses reportées sur 2026 - Montant indicatif	Recettes reportées sur 2026- Montant Indicatif	Délibération spéciale
Aire de lavage et de désinfection - 0075	3 000,00	-	-
Portail et clôture - 0076	4 200,00	-	-
<b>Total</b>	<b>7 200,00</b>	<b>-</b>	-

**Budget annexe Eco-Emploi (Matheysine Développement) -55006**

Opération	Dépenses reportées sur 2026 - Montant indicatif	Recettes reportées sur 2026- Montant Indicatif	Délibération spéciale
Matériel et mobilier administratif - 0011	-	-	2 500,00
Aménagements divers - 0022	-	-	12 500,00
Réhabilitation Gare du Temps - 0174	8 000,00	-	10 000,00
Acquisition terrains Isère Aménagement - 6211	575 000,00	314 000,00	-
Mise aux normes Ateliers 800 A et 800 B - 6213	40 000,00	-	-
<b>Total</b>	<b>623 000,00</b>	<b>314 000,00</b>	-

**Budget annexe SPANC -55008**

Opération	Dépenses reportées sur 2026 - Montant indicatif	Recettes reportées sur 2026- Montant Indicatif	Délibération spéciale
Opération compte de tiers - 45	114 017,70	114 018,00	-
<b>Total</b>	<b>114 017,70</b>	<b>114 018,00</b>	-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** l'autorisation spéciale d'ouverture des crédits tels-que développés ci-dessus avant l'adoption du budget 2026, dans le respect de la limite d'un quart des crédits d'investissement ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les actes se rattachant à cette décision ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025  
**La Présidente,**  
**Coraline SAURAT**

